



An	Mois	N°arrêté
20	11	15

	<b>OBJET :</b> ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION RELATIVE AU TOURISME A MONSIEUR XAVIER DOUAIS
Réf: RN/AM/DR	

**Le Président,**

**Vu le Code générale des collectivités territoriales,** et notamment son article L.5211-9

**Vu la délibération n°20-10 du Comité Syndical du PETR** en date du 10 septembre 2020, fixant à 4 le nombre des vice-présidents,

**Vu la délibération n°20-11 du Comité Syndical du PETR** en date du 10 septembre 2020, portant sur l'élection des 4 Vice-Présidents dont l'élection et l'installation de M. Xavier DOUAIS en qualité de premier vice-président,

Considérant que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-Présidents,

## ARRÊTE

### Article 1 :

A compter du 01 novembre 2020, M. Xavier DOUAIS, Vice-Président, est délégué pour intervenir dans le domaine du Tourisme avec Mme Myriam NESTI également Vice Présidente déléguée au tourisme.

Il exercera les fonctions suivantes :

- Suivi des dossiers ayant pour objet la présente délégation,
- Relation avec les associations et les partenaires institutionnels du territoire ayant pour objet le tourisme,
- Restitution des informations aux membres du Comité Syndical et à M. Le Président du PETR.

### Article 2 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Président du PETR. M. le Vice-Président n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

### Article 3 :

M. le Président du PETR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié, le

Signature de l'intéressé,

**Xavier DOUAIS**

Ampliation adressée à :

- L'intéressé
- M. le Préfet du Gard
- M. Le Président du centre de Gestion du Gard
- Mr. Le Trésorier de la collectivité



Fait à Nîmes, le 16 novembre 2020.

Le Président

Rémi NICOLAS



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.